QUARTIER GENERAL
DIVISION DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1841
ORDRE DE BRIGADE, No. 8

En obtemperance à la loi en Legion de la fraternité pendant le mois d'août, il sera tenu au grand temple de la Paix à Armes, le 28 août prochain, à 9 heures du matin, pour l'élection d'officiers pour l'ensuing term.

Les officiers des Tirailleurs d'Orleans, capitaine Burton, seront requis de se faire place aux deuxième rang avec le reste pour garder la grille et former les piquets.

Les commandants de compagnies remettront un rapport journalier de la brigade au quartier-maître-sergent, et les officers-membres présents à leurs postes respectifs.

Le temple sera ouvert aux membres après la parade, et les officers-membres ne sont chargés de la retraite que lorsque le temple sera fermé.

Par ordre du commandant,
[illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Nouvelle-Orléans, ce 8 août 1841

Les officers [illegible] sont ordonnés par la loi [illegible] à l'ORDINANCE du quartier-général de la Louisiane, de [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]